

#

Objet : Modalités défraiement/déplacement de Stages, Formations, Grades 2023-2024

DEFRAIEMENTS STAGES, FORMATIONS, GRADES :

Sont pris en charge par l'association les stages de ligue organisés par le CID Bourgogne Franche-Comté ainsi que les stages nationaux organisés en France.

Sont également pris en charge par l'association les stages privés organisés par :

- 0 Le SEISHIN AÏKIDO VESOUL.
- 0 Le Directeur Fédéral Régional (Michel ERB) en Bourgogne Franche-Comté et Alsace.
- 0 Le Directeur Fédéral National (Christian TISSIER) en France.

Ces remboursements sont effectués sous réserve de la trésorerie de l'association, après accord du trésorier et sur présentation d'un justificatif de paiement daté et signé ou tamponné, établi par l'instance organisatrice du stage.

*Les stages de formation type BF ou prépa 3° ou 4° Dan pourront faire l'objet d'un défraiement partiel.

*l'inscription à l'examen BF est à la charge du candidat.

*l'inscription à l'examen Grades Dan est à la charge du candidat.

*Les stages longue durée (au-delà de 2 jours) ne font pas l'objet d'un défraiement.

DEPLACEMENTS :

Les kilomètres effectués à l'occasion des stages ne sont pas pris en charge par l'association.

*Les détails des défraiements de stages, formations et déplacements ci-dessus seront soumis à l'approbation préalable du comité de direction.